

C.A. du 14/03/2020 de la S.R.B.

Présents : Hervé Pierre (Président), Stéphane Aubet, Renaud Cochard, Franck Gousseau, Hervé Huguet, Jean-François Lambourg, Jean-Yves Marotine, Aurélien Michel, Jean-Marc Pennarun.
Gauthier Guilbaud, Damien Lanxade, Laureline ROCHAIS.
Jean-Yves LAIGLE (représentant la Municipalité)

Ordre du jour : Mesures à prendre suite à la crise sanitaire Coronavirus

Les mesures sanitaires prises par le Gouvernement impactent fortement la S.R.B.

En effet, la fermeture des établissements scolaires entraîne l'arrêt complet de nos activités. La voile scolaire représentant une grande partie de notre chiffre d'affaires, si cette situation devait se prolonger pendant plusieurs mois, malgré ses bases saines, la trésorerie de la S.R.B. s'en trouverait très dégradée.

Nous ne savons pas encore si les versements par les collectivités locales au titre des prestations prévues mais annulées seront malgré tout effectués en temps et en heure.

Enfin, nous n'avons que peu de visibilité quant aux activités durant les prochaines vacances de printemps.

Dans ces circonstances, le CA choisit l'optimisme et dégage trois priorités :

Protection de la santé des personnels.

Le maintien de l'emploi des 3 permanents et leur rémunération à 100%.

La configuration de la structure permettant une reprise rapide des activités dès que les autorités le permettront.

Le CA décide :

1. La fermeture de la base nautique au public et donc à ses adhérents et ce jusqu'à nouvel ordre.

Seuls le personnel et les membres du Bureau pourront y accéder.

L'accès aux alvéoles et aux sanitaires reste possible aux conditions habituelles mais fortement déconseillé. (Alvéoles encombrées par le matériel qui y est stocké et sanitaires non nettoyées.)

2. Jusqu'au 10 avril 2020, les 3 permanents seront employés à mi-temps mais rémunérés à plein temps. Leur temps de travail étant annualisé, ils rattraperont les heures dues, plus tard dans la saison.

Au-delà du 10 avril, des mesures de chômage partiel pourraient être prises, la SRB veillant à ce que, dans la mesure du possible, les revenus de nos salariés restent inchangés.

3. Ce temps sera mis à profit pour assurer la **permanence téléphonique**, la mise à jour du **site internet** afin que les clients puissent continuer à réserver des prestations pour la suite de la saison et **la préparation du matériel** pour une reprise rapide des activités.

4. **Tous les investissements non indispensables et votés lors du dernier CA sont gelés pour le moment.**

5. La **journée nettoyage** est, pour le moment, reportée au samedi **28/03/2020**.

Si ce n'est pas encore fait, n'oubliez pas de renouveler votre adhésion via le site internet, nos finances ne s'en porteraient que mieux...

Pour le CA de la SRB

Son Secrétaire

H HUGUET

Prochain CA le samedi 28/03/2020